43 Bibliothèque cantonale Fribourg

TRENTE ET UNIEME ANNÉE — N° 65 | En avant la Grue ! | SAMEDI 17 AOUT 1912

LA GRUYÈRE

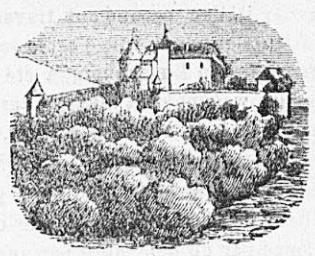

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

ABONNEMENTS
Suisse . . 1 an, Fr. 4.50
» . . 6 mois » 2.50
Etranger . 1 an » 9.—
» . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES
District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. Réclames : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne.
S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1er étage)

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 5^{37} 8^{35} 10^{05} 2^{42} 5^{00} 9^{00}. — Bulle, arr. 7^{40} 9^{08} 12^{12} 4^{30} 8^{35} 10^{50}

La Convention du Gothard.

On nous écrit :

Depuis trois ans, l'on parle beaucoup de la Convention du Gothard. Sait-on exactement chez nous de quoi il s'agit ? Il est permis d'en douter, car nos journaux n'ont pas donné, semble-t-il, à cette question toute l'importance qu'elle mérite assurément. A cette heure, un comité d'action *contre* la Convention du Gothard est constitué et plus de *112.000* citoyens suisses ont signé une protestation vigoureuse et formelle contre la convention. Voyons brièvement ce qu'il en est.

Le 1er mai 1909, la Confédération suisse est entrée en possession du réseau du Gothard en vertu de la loi de 1897 sur le rachat des chemins de fer. La Confédération n'avait pas pu s'entendre avec la Compagnie sur le prix à lui payer pour le rachat ; elle a conclu un arrangement provisoire selon lequel elle exploite les lignes du Gothard dès le 1er mai 1909. Les points en litige seront soumis aux tribunaux et l'on finira par s'arranger.

Mais la Compagnie n'est pas la seule partie avec laquelle la Confédération a dû entrer en pourparlers. La ligne a été construite grâce à des subventions de l'Allemagne (30 millions), de l'Italie (55 millions) et de la Suisse (28 millions), selon les conventions de 1869 et de 1878. Or, au moment où la Confédération allait se substituer à la Compagnie du Gothard, elle a cherché à s'entendre avec l'Allemagne et l'Italie au sujet des droits de ces Etats.

En 1904, au moment du rachat du Gothard, la Confédération a informé les gouvernements allemand et italien du rachat et leur a offert de racheter leurs droits au moyen d'une réduction des *surtaxes de montagne* prélevées par la Compagnie pour le transport des marchandises. L'Allemagne et l'Italie ont attendu *cinq ans* avant de répondre à la Confédération. C'est d'une courtoisie qu'il faut noter ! En février 1909, l'Allemagne et l'Italie ont contesté à la Suisse le droit de racheter le Gothard, *sans leur autorisation*. Le Conseil fédéral a énergiquement repoussé cette prétention offensante pour notre dignité nationale et contraire à notre souveraineté. Enfin, du 24 mars au 20 avril 1909, une conférence a eu lieu à Berne ; de longues et laborieuses délibérations est sortie la *Convention du Gothard* signée le 13 octobre 1909, sous réserve de la *ratification par les parlements des trois pays*.

Chacun sait que pour qu'une convention soit équitable et acceptable pour les deux parties contractantes, il faut que les concessions de part et d'autre soient à peu près *équivalentes*. C'est un principe de droit privé comme de droit international. Tout Suisse doit donc se demander, à propos de la Convention du Gothard : « Qu'est-ce que nous *donnons*, qu'est-ce que nous *recevons ?* »

Disons-le sans tarder et faisons-le savoir : *Nous donnons tout et nous ne recevons... presque rien.* Il importe de le proclamer bien haut, puisque, dans deux mois, les Chambres fédérales se réuniront pour donner ou refuser leur adhésion à la Convention.

Voici d'abord les articles 7 et 8, par lesquels la Suisse s'engage à étendre à *tout le réseau suisse* le traitement de la nation *la plus favorisée* que les anciennes conventions accordaient à l'Allemagne et à l'Italie pour le réseau du *Gothard* seulement. C'est-à-dire que : les C. F. F. devront toujours accorder au Gothard les mêmes bases de taxes et les mêmes avantages qu'à tous les autres chemins de fer des Alpes, présents et futurs, et qu'ils devront toujours accorder aux trafics allemand et italien les mêmes avantages et les mêmes facilités qu'ils auront accordés à tous les autres trafics. Mais la *réciproque* n'est pas garantie aux autres lignes des Alpes par rapport au Gothard ni aux autres trafics, par rapport aux trafics allemand et italien. En un mot, le Gothard et le trafic germano-italien ne jouiront pas seulement d'une *égalité* de droits, comme l'ont prétendu les partisans de la Convention, mais d'un véritable *privilège à tout jamais*. C'est donc une faveur directe faite à l'Allemagne et à l'Italie, non pas pour quelques années, mais pour toujours (art. 7). Cette concession ressemble fort à une condamnation à perpétuité.

Enfin, l'art. 8 nous interdit de spécialiser nos tarifs de transit. Par exemple, nous ne pouvons pas accorder aux marchandises françaises sur la ligne du Simplon aucun tarif spécial que nous ne soyons *obligés* d'appliquer également aux marchandises allemandes sur le Gothard. Nous nous exposons donc à empêcher un nouveau trafic plus considérable sur nos lignes de l'Ouest et de l'Est afin de ne pas devoir nécessairement en faire bénéficier le Gothard. *Toute la concurrence internationale tient dans ces quelques lignes.* Il semblerait qu'en Suisse on doive savoir cependant ce que sont la concurrence et l'accaparement industriel, commercial et financier de l'Allemagne pendant ces dernières années. L'art. 8 transforme la Suisse en une sphère *d'influence de l'Allemagne* ; c'est le terme poli dont on se sert en diplomatie. Lisez plutôt : une dépendance ou une colonie allemande !

Mais les partisans de la Convention déclarent que l'art. 9 permet aux C. F. F. d'abaisser leurs taxes de transit comme bon leur semblera, si la concurrence étrangère les y force. Tout est donc sauvé !

Non pas ! L'art. 9 contient une ligne où il est dit que les mesures de cette nature ne devront pas porter préjudice au Gothard ! Si l'Allemagne déclare qu'un de ses exportateurs est lésé par un tarif de concurrence que nous aurions établi par exemple sur le Simplon, nous perdons le bénéfice de l'art. 9. *Il appartiendra donc à l'Allemagne et à l'Italie de décider si l'art. 9 est applicable oui ou non.* Il est tout-à-fait évident que si l'Allemagne veut empêcher l'application d'un tarif de concurrence sur le Simplon, pour reprendre le même exemple, il lui sera facile de trouver un exportateur qui se déclare lésé. Et nous devrons nous rendre.

Est-il admissible que la Suisse concède ainsi à deux puissants voisins un droit formel de contrôle dans l'administration de *ses* chemins de fer ? Il est naturel que l'Allemagne et l'Italie se réservent des droits sur le Gothard puisqu'elles ont versé une subvention, mais il est contraire au bon sens et à la justice qu'elles obtiennent le même privilège sur *tout le réseau suisse*.

(*A suivre*). G. C.

NOUVELLES SUISSES

Lucerne. — Une noyade. — Deux touristes allemands nommés Wolleb, Wurtembergeois, et Frédéric Istel, de Berlin, étaient partis en canot à voile pour faire une promenade sur le lac des Quatre-Cantons, lorsqu'ils furent surpris par la tempête et firent naufrage. Wolleb a pu être sauvé à grand'peine, tandis que son camarade s'est noyé.

Tessin. — Ecrasé par une automobile. — On a trouvé dimanche soir, sur la route de Bellinzone à Giubiasco le nommé Termini, ouvrier, de Bellinzone, les deux jambes brisées par une automobile. Les écraseurs avaient continué leur route sans s'occuper de leur victime.

Termini a été transporté par des passants à l'hôpital de Bellinzone.

Genève. — Fête de nuit. — La grande fête de nuit organisée par l'Association des Intérêts de Genève en l'honneur des championnats d'Europe à l'aviron est fixée au mercredi 21 août.

A 8 heures 30, s'allumera le cordon des lanternes vénitiennes qui fera le tour de la rade, de la Jetée des Pâquis à la Jetée des Eaux-Vives. Cette illumination, combinée avec l'éclairage électrique du pont du Mont-Blanc et du Jardin anglais sera d'un merveilleux effet.

A 9 heures, défileront dans la rade, les embarcations prenant part au concours.

A 9 heures 30 précises, commencera le feu d'artifice. De quinze points différents, partiront des centaines de fusées et de bombes dont quelques-unes auront un telle puissance qu'elles éclaireront toute la contrée.

Après le bombardement, aura lieu l'embrasement des jetées par des gerbes électriques et des flammes de Bengale qui se terminent par 150 coups de canon.

A ce moment, un bouquet monstre de plus de 2500 fusées et bombes sera tiré du milieu de la rade, pendant que les musiques joueront le Cantique suisse.

La fête prendra fin à 10 heures environ.

Le secrétariat de l'Association des Intérêts de Genève avise le public qu'il peut retenir ses places dès maintenant au bureau de renseignements officiels, 3, place des Bergues, pour la grande fête de nuit.

Des estrades pouvant contenir 1600 places numérotées seront construites au Jardin anglais.

Berne. — Pris sous un wagonnet. — On mande de Kandersteg qu'un

ouvrier italien, occupé aux travaux de construction d'une voie d'accès au chemin de fer du Lœtschberg, a été pris sous un wagonnet et blessé si grièvement qu'il a succombé peu après.

— **Accidents mortels.** — A la carrière de Reuchenette, lundi, un jeune tailleur de pierre italien a eu le crâne enfoncé par un bloc lancé par une mine et qui a traversé le toit d'un baraquement sous lequel travaillait la victime avec une dizaine de camarades.

Aux gorges de Court près Moutier, un accident du même genre a coûté la vie à un père de famille, M. Leomagno.

A la halle de gymnastique des Enfers, pendant la récréation, un écolier est tombé des perches, et a succombé à la rupture des vertèbres cervicales.

Valais. — **Un accident inexpliqué.** — On écrit de Champéry :

« Samedi après midi, M. Lebrun, de Paris, était parti de Champéry avec sa femme, deux de ses enfants et quelques autres personnes pour aller au Col de Coux. En chemin, il s'arrêta pour se reposer et laisser continuer le reste de la société. On l'attendit longtemps au col, puis on rentra à Champéry, comptant l'y retrouver. Comme il ne rentrait pas, on envoya à sa recherche le soir même. Mais ce n'est que dimanche, à 5 h. de l'après-midi qu'il fut retrouvé ; il avait cessé de vivre.

M. Lebrun s'était arrêté en redescendant dans un chalet d'où il était reparti à 11 h. du soir pour rentrer à Champéry. Que s'est-il passé depuis lors ? La nuit était noire. Il pleuvait. On suppose que M. Lebrun a fait une chute sur les pentes qui dominent le vallon de Berroix et qu'il a pu marcher un moment encore avant de tomber d'épuisement dans le pâturage où on a retrouvé son cadavre. Là, il aura succombé des suites de sa chute. »

Vaud. — **Brigandage.** — Un Valaisan nommé Vernay, domicilié à Roche, rentrait d'Aigle par le train qui passe à Roche à 10 h. du soir. Il a été assailli et assommé dans le village de Roche, à coups de matraque, par un inconnu qui a disparu, emportant ses marchandises et en le laissant sans connaissance sur le sol. Revenu à lui, dans la nuit, Vernay a pu rentrer à son domicile, mais son état s'est aggravé. L'enquête a fait découvrir les marchandises volées chez des Italiens habitant Roche, dont l'un a été arrêté.

Neuchâtel. — **Les «exécutions» à La Chaux-de-Fonds.** — Le Conseil communal socialiste de La Chaux-de-Fonds a, par 4 voix contre 3, mis à pied pour le 31 décembre, l'ingénieur de la commune, M. Zollikofer. « C'est sa cinquième exécution, dit la presse radicale. Elle renvoie, après 26 ans de services, un homme capable, qui connaît à fond les choses de son service, et qui, sans fortune et chargé de famille, va se trouver peut-être dans une cruelle situation. »

A L'ÉTRANGER

Le tremblement de terre en Turquie.

Les détails les plus tristes continuent à affluer sur l'importance des dommages et le nombre des victimes. Les chiffres donnés se montent à 2000 morts et 3 à 4000 blessés. On espère encore que ces renseignements, de sources particulières, sont considérablement exagérés par la panique. La violence du premier tremblement a en effet litteralement affolé les populations. Le centre des secousses paraît avoir été un point sous-marin dans la mer de Marmara. Une éruption du genre volcanique paraît s'y être produite, car les flots répandent une odeur sulfureuse.

A Constantinople, plusieurs édifices ont été endommagés par le tremblement de terre, surtout aux ministères des finances, de l'instruction publique et des postes.

On a ressenti mardi à Gallipoli trois nouvelles secousses ; un incendie a détruit un hôtel. Plusieurs mosquées et de nombreuses maisons se sont effondrées.

Dans le village de Scholarion, près de Rodosto, 200 maisons, l'église et les écoles se sont écroulées. Il y a eu 100 tués ou blessés.

On dit que 28 villes ou villages habités par des Grecs sont entièrement détruits. Il est impossible d'énumérer toutes les petites localités qui ont eu à souffrir et dont beaucoup sont entièrement ruinées.

Le konak d'Andrinople est sérieusement endommagé. Les dépendances du konak ainsi que la prison se sont écroulées. Quatre soldats ont été tués.

Deux sources d'eau minérale à Dédéagatch ont tari. A Tchorlou, l'incendie qui a suivi le tremblement de terre a détruit 200 maisons et une centaine de magasins. Les dégâts atteignent 200,000 livres.

A Charkeuy, l'incendie a détruit 200 maisons ; il y a environ 60 tués et 50 blessés. Toutes les maisons sont inhabitables.

A Rodosto, il n'y a pas une seule maison qui n'ait subi des dégâts. L'église arménienne, une partie de l'école arménienne, tous les magasins du marché se sont écroulés ; les marchandises sont enfouies sous les décombres. La mosquée s'est également écroulée et l'imam est demeuré sous les ruines. La tour de l'horloge est détruite. La nouvelle caserne s'est effondrée à moitié ensevelissant plusieurs soldats.

Cette désolante énumération pourrait être continuée longuement encore.

Les journaux disent qu'aux Dardanelles tous les bâtiments et barques qui stationnaient le long du rivage ont été détruits.

Tous les hôpitaux de Constantinople, notamment les hôpitaux grecs, regorgent de blessés et chaque navire qui arrive en amène de nouveaux.

Le gouvernement turc prête une aide très large aux sinistrés.

On signale tout particulièrement l'admirable charité dont les Grecs font preuve à l'égard de leurs compatriotes atteints par le désastre.

France. — **Mort de Massenet.** — Le compositeur Jules Massenet est mort mardi matin, en son domicile, 48, rue de Vaugirard, à Paris. Il souffrait depuis quelque temps d'un cancer et son état s'est aggravé si brusquement qu'on n'a pu recourir à une intervention chirurgicale.

Belgique. — **Le boxeur Rudel est tué dans un match.** — L'autre nuit vers deux heures, on apportait à l'hôpital civil d'Ostende un boxeur de la troupe de l'impresario Turlot : il portait une large ecchymose à l'œil gauche, et le sang sortait de ses narines ; quelques heures après, le malheureux expirait. Voici les faits :

Tous les soirs, depuis quelques jours, les représentations de la Scala sont suivies d'assauts de boxe. Dimanche, au deuxième numéro, le Belge Tonny rencontrait le Français Jules Rudel, champion interrégimentaire de France. Celui-ci reçut d'abord un coup à la poitrine, puis un autre à l'œil gauche ; il s'affaissa et, après quelques instants, l'arbitre constata qu'il se trouvait dans l'impossibilité de continuer ; Rudel put toutefois se relever et se retirer dans les coulisses. Là, il fut soigné par un docteur français qui se trouvait dans l'assistance, et qui jugea le cas très grave. Après avoir été soigneusement examiné, Rudel fut transporté à l'hôpital ; il était âgé de 32 ans.

Le public ne sut rien de la gravité de la blessure du boxeur français, et la représentation continua.

Espagne. — **La liberté de conscience.** — M. Canalejas, à son arrivée à Madrid, a reçu une délégation de pasteurs évangéliques qui l'ont entretenu du cas du soldat protestant qui, il y a quelques jours, malgré ses protestations, avait reçu l'ordre de son chef d'assister à la célébration de la messe et qui, ayant refusé de s'associer aux rites catholiques, est actuellement poursuivi devant un conseil de guerre pour refus d'obéissance. Le président du conseil a promis de s'occuper de cette affaire.

Maroc. — **Abdication du sultan.** — On mande de Rabat au *Temps* :

La lettre d'abdication du sultan a été remise au général Lisutey. Elle sera rendue officielle en même temps que la proclamation de son successeur.

D'après les bruits qui courent, Moulaï Youssouf, frère du sultan, n'est pas encore définitivement désigné comme son successeur. Il est possible que le général Liautey propose au gouvernement une autre personnalité, par exemple l'ex-sultan Abd-El-Aziz.

C'est avant tout, pour avoir le temps de choisir entre ces diverses personnalités, que la proclamation du nouveau sultan a été différée.

FEUILLETON DE « LA GRUYERE »

36

La Sœur aînée.

PAR

JULES MARY.

On frappe à leur porte. Elles restent absorbées.

On frappe de nouveau plus fort, et une voix dit, craintive :

— Marthe ! Isabelle ! Dormez-vous donc ?

C'est Clotilde.

Elles courent ouvrir.

La marquise pousse un cri de frayeur tant elle les trouve changées, tant elle les voit misérables, dignes de pitié.

Toutes deux tombent aux genoux de la pauvre femme.

— Mère, tu nous chasses ; qu'avons-nous fait ?

C'est la première parole, la première pensée qu'elles expriment.

C'est aussi leur premier reproche.

Et cette exclamation leur échappe à toutes deux, tant leur douleur est commune ; elles n'ont qu'un seul cœur, de même une seule souffrance. Isabelle poursuit :

— Mère, nous voulions partir, tout de suite, sans attendre davantage, et puisqu'on nous renvoie ignominieusement, sans même un mot d'explication et de regret, comme si nous étions coupables de je ne sais quel crime ou de je ne sais quelle honte, nous allions partir sans essayer de vous revoir. Mais puisque vous voici, puisqu'un reste d'affection vous a poussée vers nous, mère, répondez-nous, si vous avez un peu de pitié pour celles que vous avez considérées si longtemps comme vos filles : « Qu'avons-nous fait ? Quelle est notre faute ? »

Clotilde se contentait de les serrer dans ses bras, silencieuse et les yeux brouillés par les larmes ; qu'eût-elle dit ? quelles explications eût-elle trouvées ? A peine avait-elle la force de murmurer :

— Mes pauvres chères enfants !

— Ainsi, mère, ce que nous a dit Jacques est vrai ? Il faut partir... M. de Bargemont le veut !

— Sa volonté est formelle... et il est le maître !

— Et il nous méconnaît à ce point qu'hier il est venu nous offrir de l'argent, — espérant sans doute qu'il adoucirait ainsi notre chagrin !...

— Ne le jugez pas mal. Il désirait seulement éloigner de vous les premières difficultés de la vie.

— Ces difficultés, mère, nous les acceptons avec courage, car nous avons conscience de ne pas mériter la peine dont on nous frappe.

— Qu'allez-vous devenir ?

— Ce que Dieu voudra.

— Où projetez-vous de vous rendre ?

— Où le hasard nous conduira.

— Comment vivrez-vous ? Dans quelques heures, vous aurez faim... vous aurez soif...

— Si nous avons soif, la neige qui tombe nous rafraîchira... Quand nous aurons faim, nous demanderons du travail dans les villages, dans les auberges ou dans les métairies. Si l'on refuse de nous prendre, nous mendierons...

Clotilde éclata en sanglots, répétant :

— Ce que j'entends n'est pas possible, n'est pas possible, mon Dieu !

— Mère, nous ne demandons pas de vous quitter, mais puisqu'on nous chasse, c'est le sort qui nous attend... nous mendierons jusqu'à ce que nous ayons trouvé de l'ouvrage dans quelque ferme.

Clotilde essuya ses yeux et reprenant un peu de sang-froid au fur et à mesure que le moment fatal de la séparation approchait :

— Jurez-moi, partout où vous serez, de m'écrire, afin que je puisse veiller sur vous.

— Mère, dit Isabelle avec une singulière fermeté, vous pouvez, si votre cœur nous aime toujours, veiller ici sur nous, en nous conservant auprès de vous ; mais si vous nous laissez partir, jamais plus nous ne vous reverrons, je le jure, en ce qui me concerne, — car je ne veux engager que moi-même.

— Moi, je le jure aussi, dit Marthe. Vous nous avez appris à être fières. Nous avons profité de vos leçons.

— Ne jurez pas, mes chères filles, et surtout ne me causez pas de chagrin par votre refus. La séparation dont nous sommes menacées est aussi cruelle pour moi que pour vous. Ce n'est pas moi qui l'exige. J'ai supplié, sans être écoutée. Gardez-moi tout votre cœur. Je suis toujours digne de votre affection. Vous êtes ignorantes de la vie.

Le *Journal* dit que la lettre par laquelle Moulaï-Hafid fait connaître sa détermination à M. Fallières va arriver incessamment à Paris.

On lit dans l'*Echo de Paris* :

Moulaï-Hafid recevra une rente annuelle de 350 000 francs et immédiatement 400,000 francs, ce qui résulte, d'ailleurs, des accords antérieurs conclus au moment de la ratification du traité franco-allemand, alors que Moulaï-Hafid manifesta le désir d'abdiquer et ne consentit à rester au pouvoir que moyennant certaines conditions.

Amérique. — **L'anarchie au Mexique.** — Une dépêche du Mexique dit que les zapatistes se sont emparés de la ville d'Ixtapan et ont massacré la garnison composée de 100 citadins et de 100 paysans. Les zapatistes marchent sur Toluca.

— **Cent millions d'héritage.** — Ces jours passés est mort à New-York un nommé Lyle, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Il avait épousé, il y a deux ans, une jeune fille qui était garde-malade chez sa belle-sœur. Par testament, il lègue à sa jeune femme toute sa fortune évaluée à cent millions de francs. La famille a l'intention d'attaquer le testament.

CANTON DE FRIBOURG

Subside fédéral. — Il est alloué au canton de Fribourg, pour l'assainissement des immeubles dits : « Grand Clos vers la Maison », « A Coumin Dessous », « Clos du Four » et « Clos du Noud », d'ensemble 12 hect., dans la commune de Chapelle près Surpierre, un subside de 20 % du devis de 8530 fr., soit 1706 fr.

Tombé d'un toit. — Vendredi, dans l'après-midi, le nommé Raymond Décotterd, de Promasens, était occupé à recouvrir de tuiles une partie de la toiture de sa maison. Il était monté pour ce faire sur une échelle et il arrivait au niveau du toit, lorsqu'il glissa, croit-on, sur un échelon, et fut précipité dans le vide d'une hauteur de quatre mètres. Il vécut trois heures encore et succomba au moment où un médecin de Moudon arrivait. Le malheureux avait eu la poitrine enfoncée.

Décotterd était âgé de soixante ans, marié et père de six enfants.

Noyés dans la Broye. — Mardi, deux pêcheurs de Corcelles, près Payerne, M. Gustave de Trey, tenancier du café du Pont à Corcelles, accompagné de son fils, âgé de 11 ans et de M. Emile Chuard, avec son neveu Emile Rapin, âgé de 11 ans également, étaient allés pêcher au filet en amont de Payerne, dans la Broye, très grossie par les dernières pluies.

Au retour, en char, vers 8 heures du soir, le cheval, on ne sait pour quelle cause, fit un écart à l'entrée de Payerne, s'emballa et précipita le char dans la Broye. M. Emile Chuard put se cramponner au char et se sauver, ainsi que M. de Trey. Les deux enfants furent entraînés par les flots et disparurent. M. Elie Fivaz, de Corcelles, qui s'était élancé à leur secours, fut entraîné à son tour. On n'a retrouvé aucun des cadavres.

La pêche. — Rarement les pêcheurs n'ont moins « tiré » du lac de Neuchâtel que cette année, depuis la saison d'été.

Il semble que le poisson diminue d'année en année de plus en plus.

Tour du monde à pied. — Mardi matin, a passé à Fribourg un globe trotter d'origine allemande, M. Frédéric Kreiling qui fait pour la seconde fois, à la suite d'un pari, le tour du monde sans argent. Parti le 28 juillet de Munich, il est arrivé de Berne et va continuer son chemin par Lausanne, Genève et la France, en vendant des cartes postales pour subvenir à ses besoins.

GRUYÈRE

Fête nationale. — Le ciel a bien voulu se montrer clément pour permettre à la population de Bulle et des environs de célébrer dignement la Fête nationale, renvoyée du premier août sur jeudi soir.

A six heures précises, le canon annonçait au public que le programme s'accomplirait. En effet, à sept heures et quelques minutes, le cortège se formait sur la place de la gare, se déroulant dans nos principales rues, entre deux haies compactes de curieux.

Toutes les sociétés de la ville s'étaient fait un devoir de participer à cette manifestation patriotique. Le Corps de Musique s'est réellement prodigué pendant le cortège, en jouant ses meilleurs pas redoublés.

Au kiosque, le concert donné par le Corps de Musique et la Chorale a captivé l'attention du nombreux public massé en foule compacte sur la promenade et dans les rues avoisinantes.

Les productions de la Section de gymnastique, de superbes pyramides, exécutées avec le concours des pupilles, ont soulevé de chaleureux applaudissements.

En un mot, tout le monde s'est dévoué pendant cette manifestation et le public ne saurait à qui adresser de préférence des remerciements.

Cependant, les dévouées et gentilles demoiselles, qui, avec un zèle des plus louables, vendaient les cartes de la Croix-Rouge et les fleurettes, méritent une mention toute spéciale. Espérons que leur recette aura été à la hauteur de leur courage et de leur persévérance.

Ce fut là une belle fête et chacun en a remporté un bien doux souvenir, car elle a réveillé dans tous les cœurs des sentiments d'ardent patriotisme. Chacun se sentait fier d'être Suisse, en participant à cette imposante manifestation d'allégresse générale.

Aux tireurs. — Samedi, dimanche et lundi prochains, la Société des Carabiniers de Bulle donnera son tir annuel. Celui-ci, par son importance et son organisation, attirera certainement tous les tireurs désireux de faire montre de leur adresse et de la sûreté de leur coup d'œil.

Le plan de tir est conçu de façon à donner satisfaction à tous les goûts et à permettre l'accès du stand à tous les tireurs.

Tous les tireurs tiendront à venir y exercer leur adresse, qui pour se perfectionner dans l'art de la carabine, qui pour démontrer leur supériorité.

Marché hebdomadaire. — Comme tous les marchés avancés d'un jour à cause d'une fête, celui de mercredi dernier eut peu d'importance.

On a constaté un relèvement assez important du prix des pommes de terre, qui se sont vendues jusqu'à 2 fr. 40 le double décalitre. L'état constamment humide de la température, les pluies continuelles contribuent à cette hausse quasi subite, car les pommes de terre printannières commencent à se gâter en terre.

Le beurre est également en hausse. C'est là la loi de l'offre et de la demande. Au début de la saison, cette denrée était à de hauts prix et chacun en fabriquait pour tirer meilleur profit de son lait. Ensuite de la surproduction, les prix ont considérablement fléchi et l'effet contraire s'est inévitablement produit, la production étant momentanément devenue moindre.

Vous avez vécu, entourées de mes soins, de mon amour maternel, de toutes mes sollicitudes ; vous ne pouvez vous douter, à cause de l'aisance qui vous a épargné les moindres soucis, de ce qui vous attend, de la lutte pour l'existence de chaque jour, avec ses mécomptes, ses fatigues, ses déboires. J'ai tort de vous le dire peut-être, je ne devrais pas vous décourager par avance, au contraire, je devrais augmenter votre énergie mais c'est que je veux que vous me promettiez de m'écrire, afin que je puisse écarter de vous les plus dures des peines, et voilà pourquoi j'aime mieux vous effrayer que vous rassurer.

Isabelle et Marthe obstinément secouaient la tête.

— Non, une fois hors de ce château, c'est fini, nous sommes mortes pour vous, — ou bien que l'on ait égard à notre douleur et que l'on nous dise pourquoi l'on nous frappe et comment nous avons mérité ce châtiment. Il n'est pas possible que vous ne le sachiez pas, mère. Pourquoi nous le cacher !

Certes, elle en eût presque envie, tant était grand leur désespoir, tant ses angoisses à elle étaient profondes, tant était déchiré son doux cœur de mère.

— Oui, elle voulut dire à ses filles :

« Moi seule, je suis coupable, j'ai aimé « votre père avant mon mariage. Je l'ai « aimé après. Mon mari vient de l'apprendre. Il ne veut pas me punir dans la « crainte du scandale. Et c'est vous qu'il « châtie, vous les filles de l'homme qui a « possédé mon affection, que j'ai recueillies « et aimées en souvenir de mon amour et « pour le perpétuer dans le fond de moi-même... »

(*A suivre.*)

---

†

Monsieur et Madame Paul BARRAS-BURDEL et leur enfant, à Fribourg ; Monsieur Louis BARRAS, à Bulle ; Monsieur et Madame Auguste BARRAS-BLANC et leurs enfants, à Bulle ; Mademoiselle Rosa BARRAS, à Bulle ; Madame et Monsieur Léon BLANC-BARRAS et leurs enfants, à Bulle ; Monsieur et Madame Ernest BARRAS-MORET et leurs enfants, à Broc ; Mademoiselle Sophie BARRAS, à Bulle, Monsieur Jules BARRAS, à Lyon ; Monsieur et Madame Alfred BARRAS-MARCHINI, à Bulle ; les familles BARRAS, à Bulle, Châtel-s.-Montsalvens, Broc, Lyon, Fribourg et Bucarest ; RABOUD, à Romont et Toulon ; MAILLARD, à Bulle ; PACHE, à Lussy ; GLASSON, MORET, REMY, REICHLEN, à Bulle et à Fribourg ; BADOUD et CRAUSAZ, à Fribourg ; BLANC, à Bulle, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

Charles Barras

leur cher frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé dans sa 45e année, après une longue et pénible maladie chrétiennement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, le samedi 17 août, à 9 ½ h. du matin.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

ON DEMANDE

pour Genève, **une jeune fille** pour s'occuper d'un enfant et aider au ménage. Occasion d'apprendre la couture.

S'adresser à **Mme Gremoud**, maison Dunand, maréchal, **Bulle.**

A louer

à personnes tranquilles **un appartement** de 3 chambres, cuisine et dépendances, eau et lumière électrique.

S'adresser à **Folghera, entrepreneur.** 1276

A louer

un logement de 2 chambres, avec eau et lumière.

S'adresser au **café Industriel.**

Vente juridique d'immeubles.

L'Office des faillites de la Gruyère exposera en vente, par voie d'enchères publiques, **lundi 19 août 1912, à 2 heures,** à l'Auberge de la Maison de Ville, à Riaz, les immeubles appartenant à la Masse **Savary Amédée,** fils de Florentin, à **Riaz.**

PREMIER LOT

Art. 673, 674, 675 et 547 b du cadastre de la Commune de Riaz, comprenant **maison d'habitation, grange, écurie et pré attenant,** de 1 pose 60 perches.

Prix d'estimation : fr. 4 900.

DEUXIÈME LOT.

Art. 676. **Champ Bosson, pré de 2 poses 243 perches.**

Prix d'estimation : fr. 5,200.

Vente juridique.

L'Office des faillites de la Gruyère vendra, par voie d'enchères publiques, **samedi 24 août, à 2 heures, 1 jument de 9 ans, 1 veau de 5 mois et 81 stères de sapin et foyard secs,** se trouvant à la Ferreire Devant et à la Cierne-Dompt Davaud, rière Estavannens.

Rendez-vous des miseurs au domicile de **Jaquet Joseph et Léon,** marchands de bois, à **Estavannens, à 2 heures précises.**

A louer

petit appartement de 2 chambres, cuisine et dépendances, jardin.

S'adresser à **Lucien Pasquier,** Bulle.

Maison à vendre.

Dans une localité industrielle, à proximité de la fabrique de chocolat Cailler, on offre à vendre **une maison** comprenant deux logements, avec remise, cave et beau jardin.

Pour voir et traiter, prière de s'adresser au propriétaire, M. Jean GABRIEL, à Broc.

Vente de villa.

L'Office des faillites de la Gruyère exposera en vente, par voie d'enchères publiques, LUNDI 19 AOUT, à 2 heures, à la Salle du Tribunal, Château de Bulle, la villa que la Masse Charles L. Claivaz, architecte, possède au dit lieu, à la rue de Gruyères.

Prix d'estimation : Fr. 32,000.—.

Amidon préparé, brillant d'argent.
Antirouille pour enlever les taches de rouille.
Panamine pour détacher les vêtements.
Bleu parfumé, en poudre et en pâte.
Crème en plaques et en boules.
Crème amidon, pour rideaux
Amidon double, Kaiser Borax.
Savon Marseille pur.
Savon en pâte brun et blanc.
Persil, Boril.
Samaritet-Savon.
Poli-cuivre Oméga, pour cuivres jaune et rouge.
Savon rose pour fenêtres et glaces.
Savon Union pour marbre.
Pommade Amor.
Glacine, cire à parquet.
Paille de fer.
Huile à parquets.
Thérébentine.
Reesil anti-poussière, pour nettoyage à sec.

Magasin-Epicerie
Conserves alimentaires

Vve Louis Treyvaud, Bulle.

Téléphone. Timbres-escompte.

Apprentie lingère

est demandée de suite chez **Mme Losey, Bulle.** 1285

Grande Teinturerie O. Thiel, Neuchâtel.

Lavage chimique, Dégraissage et Nettoyage à sec des costumes les plus compliqués et vêtements en tous genres, etc.

Etoffes pour meubles, rideaux, couvertures, gants, teintures en tous genres.

Installations perfectionnées. Etablissement de premier ordre en Suisse. Nouvellement agrandi.

Téléphone 751. Pour prospectus et renseignements s'adresser directement au bureau de l'Usine, Faubourg du Lac 17, Neuchâtel.

Dépôt pour BULLE et les environs : **A. Fleury,** *march.-tailleur*; pr. La Tour-de-Trême et les environs : **Mme MORAND-PILET,** *couturière.*

Nervosan

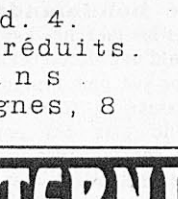

Remède diététique fortifiant, recommandé spécialement contre l'**épuisement** et la

faiblesse des nerfs.

Prix fr. 3.50 et 5.—.

En vente dans les pharmacies **Gavin, à Bulle; Robadey, à Romont; L. Bourgknecht, à Fribourg.**

AVERTISSEMENT! Refusez des contrefaçons ainsi que toutes autres préparations analogues qui vous sont offertes et ne demandez que « **Nervosan** » avec la marque déposée ci-dessus.

A VENDRE: Grande quantité de machines
SMITH PREMIER Mod. 4.
peu usagées, à prix réduits.
Garantie 2 ans
S. P. C., Rue des Cygnes, 8
BERNE.

Mme F. Ormin

Sage-femme

Reçoit des pensionnaires à toute époque.
TÉLÉPHONE 4588.
Confort. Prix modérés.
Près de la gare.
Rue de Berne 9, GENÈVE.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat

Demande toujours **bons vachers** et **fromagers** (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b.,
984 **Genève.**

A louer

2 appartements bien exposés au soleil.
S'adresser à Haasenstein et Vogler sous H 1096 B. 1000

A louer

deux beaux **appartements.**
S'adresser **A. Bochud, Alpes.**
A la même adresse une **belle chambre meublée** ou non. 1256

A LOUER

1° **une chambre meublée;**
2° **une grande chambre, non meublée;** pourrait convenir pour bureau.
S'adresser à **Léon Blanc,** Grand'rue, **Bulle.** 1226

Le gaz partout.

Installations bon marché. **Dangers absolument exclus.** Fonctionnement **parfait** pour **cuisines, laboratoires, éclairage** et **soudure.**

Appareils installés à BULLE chez : MM. Barras, pharmacien, Dousse, Demierre, Pégaitaz, médecins-dentistes, Barras, agence agricole; à **MARSENS,** Asile des aliénés; à **COURTEPIN,** chez M. Girod, directeur.

S'adresser à **AUG. BARRAS, Fers et Quincaillerie, articles de ménage, à BULLE, représentant pour la Suisse Romande.**

Prospectus sont envoyés sur demande.

SAGE-FEMME

Mme PHILIPONA-GIROUD
reçoit des pensionnaires
20, rue du Mont-Blanc, GENÈVE.
— Téléphone 6696. —

Logement à louer.

A louer au centre de la Ville de Bulle un appartement de 3 pièces, cuisine, cave et galetas.
S'adresser à l'**Office des Poursuites à Bulle.** 1265

On cherche à louer

un piano

pour quelques mois.
S'adresser à Haasenstein et Vogler Bulle, sous H 1399 B. 1260

ETERNIT

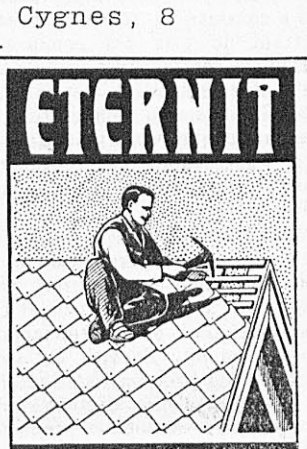

Société Suisse
DES USINES ETERNIT
à Niederurnen (Glaris)

Garantie contre les ouragans.
Excellente ardoise pour couverture et revêtements de façades.
Durée illimitée. Garantie 10 ans.
Revêtements intérieurs de plafonds et parois.

A vendre

une truie portante pour le mois de septembre, chez **Jean Rime, à Charmey.**

On demande

de suite **une fille sachant cuire.**
S'adresser à Haasenstein et Vogler sous H 1408 B. 1269

Travaux en soumission.

La Commune de Bulle met en soumission :

1° Le creusage et le remblayage d'une conduite d'eau d'environ 280 m. de longueur, rière le territoire de Bulle.

2° La pose de la dite conduite.

Prendre connaissance du cahier des charges au Bureau de Ville où les soumissions sont reçues jusqu'au **25 août 1912, à 5 heures du soir.**

1268 *Le Secrétaire communal.*

A vendre

un cheval hongre, cinq ans. Excellent cheval à deux mains.
S'adresser à **Ant. Morard, préposé, Bulle.**

On cherche

une personne de confiance sachant faire une bonne cuisine.
S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 1413 B. 1271

Mme Bernadette TINGUELY
vient de s'établir comme
sage-femme
à RIAZ.

Rhumatismes.

Etant maintenant au bout de ma cure, je puis, à ma grande joie, vous faire savoir que les douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis de longues années ont disparu. C'est à vous seul que je dois le rétablissement de ma santé. Je vous remercie beaucoup de votre peine et de votre excellent traitement par correspondance. Félix Caflisch, Trimmis (Ct des Grisons), le 17 février 1910. Pr le Greffe municipal : Le Greffier : Caprez.

Chaque personne qui veut connaître sa maladie et être guérie envoie son urine ou la description de sa maladie à l'**Institut médical et par la nature** à Niederurnen de H. J. Schumacher, médecin et pharmacien diplômé. Traitement par correspondance et de vive voix.

Grande Fête villageoise

organisée par la

Société de Jeunesse de VUIPPENS

le DIMANCHE 18 AOUT

avec le concours de la vaillante **Musique d'Echarlens.**

Course de bicyclettes. — Exposition de prix au jeu de quilles. — Ménagerie. — Jeu de l'Oie. — Jeu du couteau. etc., etc.

En cas de pluie, la fête sera renvoyée au dimanche suivant.

Mises de domaine.

Lundi 26 août 1912, à 2 heures, à l'Hôtel des Alpes, BULLE, l'avocat **Magnin** exposera en vente en mises publiques, **son domaine du Verdel, 15 min. de Bulle :** 50 poses excellent terrain, un seul mas dont 1/3 irrigable, route charmante, sans poussière, situation très agréable, ni grêle, ni hannetons. Bâtiments neufs : Habitation, rez-de-chaussée et étage avec balcon, 2 cuisines, 9 chambres, toutes boisées et chauffables, 2 mansardes, chambre à fumer, buanderie sous sol, 2 bonnes caves. Grange séparée, vaste emplacement pour fourrages, pont de décharge à plain pied, 2 grandes étables, 2 stalles pour chevaux, bien aérées, éclairées par hautes fenêtres, 3 grandes remises, porcherie, source excellente, ne tarissant pas par grande sécheresse, débit considérable, devant grange, dans buanderie, cuisines, jardin. Electricité partout. Grand beau jardin, rucher, nombreux arbres fruitiers, grands chênes. A l'autre extrémité du domaine, vieille grange pour surplus des récoltes. Pour s'édifier, amateurs peuvent visiter dès **19 août,** le propriétaire se tiendra à leur disposition. Conditions seront lues avant les mises.

CHARMEY - Hôtel du Sapin - CHARMEY

Drame populaire

la KROTZERANNA,

par M. Thurler,

le 18 août, à 3 heures du soir.

Billets, places réservées et premières numérotées à disposition à l'Hôtel du Sapin. Pour détails, voir les affiches.

LAVAGE CHIMIQUE

Gde TEINTURERIE DE MORAT S. A.

Nettoyage des Gants, Boas, Plumes, Fourrures, etc.

Les plus hautes récompenses obtenues en Suisse.

Dépôt à BULLE : Mme Waldmeyer, nouveautés.
» HAUTEVILLE : Mme Th. Zapf, boulangerie.
» BROC : Mme Sudan-Donzallaz, modes.
» VUADENS : Mme E. Dupasquier, modes.

TEINTURE en toutes nuances

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves : 71,000,000.—

Nous recevons toujours, à des conditions favorables, des

dépôts d'espèces de n'importe quel montant :

en **carnets d'epargne,** livrets gratuits,

en **compte-courant,** *disponible à vue,* sans commission,

en **compte-courant,** avec dénonciation, à des

taux particulièrement avantageux

suivant l'importance et la durée du dépôt.

FRIBOURG : Quartier Saint-Pierre

Agences : Bulle, Châtel-Saint-Denis, Domdidier, Estavayer, Morat, Romont, Villargiroud, Le Mouret.